



LES PRÉJUGÉS
NE PAIENT PAS
DE LOYER.

RAFAH,
SI.

✓ Avec PATHS, louez en toute tranquillité
à des personnes réfugiées : www.paths2homes.fr



OIM
ONU MIGRATION

FRANCE

Le projet a été financé par la Direction générale de l'Emploi,
des Affaires sociales et de l'Inclusion de l'Union européenne,
dans le cadre du Fonds social européen plus (FSE+).

PATHS

TROUVER UN LOGEMENT : UN PARCOURS SEMÉ D'OBSTACLES POUR LES PERSONNES RÉFUGIÉES

Malgré **un statut légalement reconnu** qui leur ouvre les mêmes droits qu'à tout autre locataire, les personnes réfugiées rencontrent des difficultés spécifiques et persistantes dans leur accès au logement privé. Ces barrières ralentissent leur intégration et prolongent des situations précaires.

- 77 %** des primodétenteurs* souhaitent rester définitivement en France¹.
* Un primodétenteur est une personne étrangère qui obtient pour la première fois un titre de séjour en France.
- 63 %** des personnes réfugiées sont en emploi 4 ans après l'obtention de leur titre de séjour².
- 22 %** des personnes réfugiées sont hébergées en centre collectif à leur arrivée, contre 6 % pour des migrants non réfugiés².
- 18 %** vivent dans un logement de fortune à l'arrivée, contre 4 % pour des migrants non réfugiés².

1. Source : Insee
2. Source : DSED - Enquête ELIPA2, 2020-2022

LES PRINCIPAUX OBSTACLES AUXQUELS LES PERSONNES RÉFUGIÉES FONT FACE LORS DE LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

Les difficultés rencontrées par les personnes réfugiées, liées à la fois à leur situation personnelle et administrative, se cumulent fréquemment. Cependant, en améliorant la compréhension de leurs profils par les bailleurs et en déconstruisant les idées reçues, les parcours peuvent être facilités et les relations bailleur-locataire fiabilisées.

Les discriminations et les préjugés

- Idées reçues sur leur incapacité à payer un loyer
- A priori sur leur instabilité en matière de logement
- Préjugé selon lequel les personnes réfugiées n'entreprendraient pas correctement leur logement
- Peur de l'inconnu et de la différence

Les barrières administratives et pratiques

- Méconnaissance du statut juridique et administratif des personnes réfugiées
- Absence de garant ou de caution bancaire
- Documents officiels non reconnus par les bailleurs
- Barrière de la langue



« Un logement stable et durable nous permet d'envisager l'avenir sereinement. C'est essentiel pour la scolarité de nos enfants. »

Andriy, réfugié ukrainien habitant à Lyon

Les réfugiés bénéficient d'une protection internationale en raison de persécutions, de menaces graves ou d'un conflit dans leur pays d'origine, et disposent à ce titre en France d'un titre de séjour de longue durée. Ils ont les mêmes droits et devoirs sociaux et locatifs que les nationaux et, pour les bénéficiaires de PATHS des revenus stables leur permettant de louer un logement autonome.

PATHS

LA PLATEFORME QUI SIMPLIFIE L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES RÉFUGIÉES

Le projet PATHS (Providing Assistance for Transitioning Housing Solutions) est un projet pilote mené par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), agence des Nations Unies, en France, en Grèce et en Belgique pour **lutter contre le sans-abrisme chez les personnes réfugiées et promouvoir leur accès à un logement pérenne dans le parc privé**. Le projet est financé par l'Union Européenne (FSE+) et co-financé en France par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL).

PATHS est déployé en Auvergne-Rhône-Alpes, 2^{ème} région d'accueil des personnes réfugiées. Ce territoire vaste et contrasté offre un terrain particulièrement pertinent pour développer un dispositif innovant et ambitieux, en lien avec une grande diversité d'acteurs publics, privés et associatifs. Dans un contexte marqué par la saturation du parc social et une pression croissante sur le Dispositif National d'Accueil (DNA), la mobilisation du parc locatif privé apparaît comme un levier essentiel. Ainsi, PATHS se positionne comme un outil supplémentaire au service des personnes réfugiées, venant renforcer et compléter les dispositifs déjà existants pour répondre à leur besoin de logement pérenne.

QU'EST-CE QUE L'OIM ?

Fondée en 1951, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est l'organisation cheffe de file des Nations Unies dans le domaine des migrations. Elle travaille en étroite collaboration avec les États membres, personnes migrantes et communautés pour promouvoir des migrations ordonnées, sûres et respectueuses de la dignité humaine.

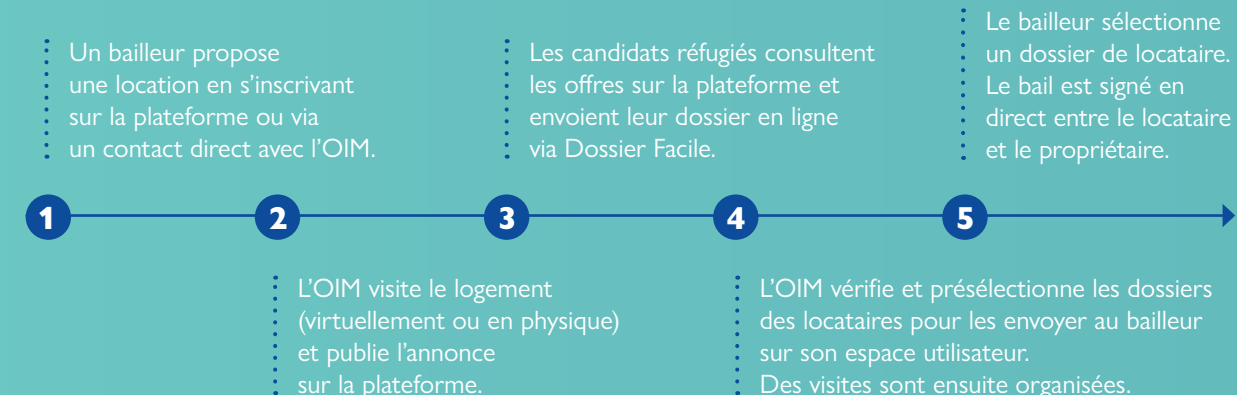
LES AMBITIONS DU PROJET

- Proposer une plateforme numérique et sécurisée de mise en relation entre des propriétaires bailleurs ou agences immobilières et des locataires réfugiés autonomes, dans le but de lever les freins auxquels ils sont habituellement confrontés sur les portails d'annonces classiques
- Sensibiliser le grand public et les acteurs de l'immobilier afin de promouvoir l'égalité d'accès au marché locatif pour tous
- Animer un réseau d'acteurs pluridisciplinaires du territoire (institutions, collectivités, associations qui accompagnent les réfugiés ou soutiennent l'accès au logement, les entreprises et les professionnels de l'immobilier)

LES OBJECTIFS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 200 annonces de logements sont publiées sur la plateforme
- 100 personnes réfugiées obtiennent un logement pérenne via la plateforme

LES ÉTAPES DU PARCOURS PATHS



VOUS ÊTES BAILLEUR OU PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER ?

CONTRIBUEZ CONCRÈTEMENT À L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES RÉFUGIÉES

La plateforme Paths2homes vous offre un cadre fiable et structuré pour mettre votre bien en location. De la publication de l'annonce jusqu'à la signature du bail, l'OIM vous accompagne à chaque étape et s'assure de la qualité des dossiers qui vous seront présentés.

Louez votre logement sur :

✓ www.paths2homes.fr



QUELS SONT LES AVANTAGES À UTILISER LA PLATEFORME PATHS2HOMES ?

✓ Sécuriser sa location

- Recevoir des dossiers de locataires vérifiés et authentifiés via Dossier Facile
- Échanger avec un interlocuteur dédié à l'OIM
- Être soutenu sur l'administratif si besoin
- Bénéficier d'un dispositif gratuit et non contraignant permettant de garder la main sur la gestion locative
- Être mis en relation avec un réseau d'agences partenaires pour les propriétaires souhaitant confier leur bien en gestion

✓ Agir en réseau

- Rejoindre un réseau d'acteurs engagés à l'échelon local et européen
- Participer à des échanges de bonnes pratiques

✓ S'engager

- Contribuer à l'inclusion des personnes réfugiées
- Soutenir leur intégration locale
- Renforcer votre responsabilité sociétale et contribuer aux Objectifs de développement durable (pour les entreprises)



CONTACTS

- Pour tout renseignement : iomfrancepaths@iom.int
- Pour les bailleurs privés, agences immobilières : cmaget@iom.int



Cofinancé par
l'Union européenne



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement